



Chef-lieu de Canton
(Val-de-Marne)

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 22 MAI 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

POLICE MUNICIPALE

- **N°2024-36** : Création d'une réserve communale de sécurité civile (RCSC).
Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

- **N°2024-37** : Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.
Adopté à l'unanimité.

URBANISME

- **N°2024-38** : Approbation du protocole d'intervention entre la ville de Boissy-Saint-Léger et la SIFAE (Société Foncière et Immobilière d'Action Logement et de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France) pour lutter contre la dégradation du tissu pavillonnaire.
Adopté à la majorité avec quatre votes contre (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel).
- **N°2024-39** : Autorisation donnée au maire de signer les conventions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec les bailleurs Paris Habitat.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-40** : Autorisation donnée au maire de signer les conventions de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux avec les bailleurs CDC Habitat.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-41** : Actualisation des tarifs de la taxe de séjour applicables au 1^{er} janvier 2025.
Adopté à l'unanimité.

FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE

- **N°2024-42** : Autorisation donnée au maire de signer l'acte d'engagement pour l'expérimentation de la fabrication et de la livraison de repas par le service partagé de restauration de Grand Paris Sud Est Avenir.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-43** : Autorisation donnée au maire de signer l'avenant n°4 à la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, ses communes membres ainsi que certaines de leur CCAS et le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM).
Adopté à l'unanimité.

MAIRIE

7, boulevard Léon Révillon - 94477 BOISSY-SAINT-LÉGER CEDEX
Tél. : 01 45 10 61 61 - www.ville-de-boissy-saint-leger.fr - Courriel : info@ville-boissy.fr

- **N°2024-44** : Redevance d'occupation des logements communaux situés 15C rue de Paris.
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-45** : Concession de service relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires associés sur le territoire de la commune de Boissy-Saint-Léger.
Adopté à l'unanimité avec cinq abstentions (Mme Thibault, M. Jendoubi, Mme De Sousa, M. Fogel, M. Ngaliema).

CULTURE

- **N°2024-46** : Attribution d'une subvention à l'association « Les compagnons d'armes ».
Adopté à l'unanimité.
- **N°2024-47** : Modification des tarifs de la direction de l'action culturelle.
Adopté à l'unanimité.

Boissy-Saint-Léger,
Le 23/05/2024 2024



Le maire

M. Régis CHARBONNIER